



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1042) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET
DEBUSSY A L'ASSOCIATION « LE FESTIVAL
D'AIX-EN-PROVENCE », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-165
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Le Festival d'Aix-en-Provence » représentée par son Administratrice déléguée, Madame Stéphanie DEPORCQ, dont le siège est situé Palais de l'Archevêché, Place des martyrs de la résistance, 13100 Aix-en-Provence, d'organiser des répétitions dans les salles Berlioz et Debussy, le 4 mars de 10h30 à 16h00 et le 7 mars 2025 de 12h00 à 17h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Le Festival d'Aix-en-Provence » représentée par son Administratrice déléguée, Madame Stéphanie DEPORCQ, dont le siège est situé Palais de l'Archevêché, Place des martyrs de la résistance, 13100 Aix-en-Provence, une convention de location de salles pour un montant de 188,10 € T.T.C (cent quatre-vingt-huit euros et dix centimes), afin d'organiser des répétitions dans les salles Berlioz et Debussy, le 4 mars de 10h30 à 16h00 et le 7 mars 2025 de 12h00 à 17h30.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250613-lmc1H13069H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/06/2025
Date de Publication : 13/06/2025